



DATE DE PUBLICATION : 3 mars 2025

La directrice régionale
Bretagne

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à **Mme Claudine HURMAN**, directrice régionale de Bretagne, le 3 mars 2025 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Claudine HURMAN**, directrice régionale et de **M. Jean-Luc RAFFRAY**, adjoint à la directrice régionale de Bretagne, délégation est donnée à **M. Florent SAINT-CAST**, responsable du service CORESSE (Communication, Référence Économiques et Soutien et Service à l'Économie), à la succursale de Rennes, et en cas d'absence ou d'empêchement à **Mme Charlotte FRANCOIS**, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du service communication et de l'activité du service économique et financier.

Fait à Rennes, le 3 mars 2025

Claudine HURMAN